

Procès-verbal de la séance du mercredi 31 mars 2021

Avant de débiter la séance, l'Assemblée observe une minute de silence afin d'honorer la mémoire de M. Marcel Paillard, membre du Conseil général et Municipal de 1974 à 1984. Sa dévotion ainsi que son investissement au sein du village font partie de l'histoire de celui-ci. Nos pensées se tournent vers les membres de sa famille à qui nous tenons à exprimer toutes nos condoléances.

La séance est ouverte à 20 h 20 par Mme Pilar Seoane, Présidente du Conseil général.

Elle souhaite la bienvenue et remercie les membres de leur présence. Elle précise que la séance sera enregistrée afin de faciliter le travail du secrétaire.

Elle signale la présence de M. Ali-Georges Maire du journal « l'Omnibus ».

La réunion de ce soir a lieu dans la salle supérieure de la Biolle, salle plus grande qui permet de pouvoir garder les distances recommandées. Elle prie les membres de garder leur masque à part les personnes qui prendront la parole notamment pour lire les rapports des préavis. Elles viendront en bout de table et elles pourront lire plus facilement et être plus facilement audibles...

La Présidente remercie Luis et Patrick pour l'installation des chaises et des tables.

Puis elle lit l'ordre du jour qui est accepté à l'unanimité et se présente comme suit :

1. Assermentations
2. Appel et adoption du procès-verbal du 10 décembre 2020
3. Communications de la Présidente du Conseil
4. **Préavis municipal 04.2021/1** : Augmentation du devis de la révision du Plan général d'affectation et du règlement communal sur le plan d'affectation et la police des constructions (PACom)
5. **Préavis municipal 04.2021/2** : Règlement d'énergie
6. **Préavis municipal 04.2021/3** : Récupération des eaux de surface du chemin du Champ Courbe
7. Activités des commissions intercommunales
8. Communications de la Municipalité
9. Divers et propositions individuelles

La Présidente demande à Mmes Barbara Favey, Edith Gachet et Dominique Leemann de fonctionner comme scrutatrices pour cette séance.

La Présidente indique encore que pour ce soir et pour cause de pandémie, l'auberge est malheureusement fermée. De ce fait, notre deuxième rencontre informelle ne pourra pas avoir lieu... On espère que celle-ci puisse se faire en juin afin de pouvoir saluer la législature actuelle qui siègera pour la dernière fois.

1. Assermentations

Le Conseil général procède à l'assermentation de Sœur Laurence Perdrix et de Mme Chloé Carrard.

Démission : M. Daniel Piller.

2. Appel et adoption du procès-verbal du 10 décembre 2020

Le Conseil général de la commune de Pompaples compte 60 membres.

<i>Appel :</i>	- Présents :	47 membres
	- Excusés :	8 membres
	- Non excusés :	5 membres
	- Quorum :	20
	- Majorité simple :	24
	- Bulletin secret :	10

Le quorum est atteint.

Le procès-verbal du 10 décembre 2020 est adopté à l'unanimité moins une abstention.

3. Communications de la Présidente du Conseil

Elle rappelle les prochaines votations fédérales , soit le dimanche 13 juin 2021 ainsi que les dates des prochains conseils :

24 juin 2021,
14 octobre 2021,
9 décembre 2021.

Puis elle s'exprime sur deux sujets :

« Voici quelques mois que vous, habitants et habitantes, conseillers et conseillères du Conseil général de Pompaples, m'avez permis de prendre ce rôle de « Présidente » un peu au pied levé, voire au pied du mur et dans l'espoir de sortir d'une salle où personne ne souhaitait prolonger la nuit. C'est avec plaisir que j'exerce ce mandat mais non sans certaines difficultés de novice. Non... je ne peux pas modifier les commissions assermentées même pour arranger ce qui me semblait être une bonne initiative. Heureusement une petite voix d'un conseiller a su me remettre sur le droit chemin. Non... je ne peux pas m'échapper de la procédure administrative qui n'est pas toujours « ma tasse de thé » et animer uniquement les séances. Heureusement, les secrétaires du bureau communal ainsi que le Syndic ont su par leurs délicatesses de leurs mots me le faire comprendre : je les remercie. Oui... je commets quelques erreurs qui me sont gentiment démontrées par un secrétaire plein de patience et de compréhension. Et même en pensant être bien organisée, les pinceaux se mélangent encore et, grâce à l'accompagnement bienveillant des scrutateurs et des scrutatrices, les choses rentrent dans l'ordre. Le précédent Président a fait voter tout un village. Moi, je les ai fait patienter lors d'un résultat très attendu. Comme quoi, malgré la simplicité que peut donner tout mandat, il y a toujours une partie de l'iceberg qui reste caché. Mais c'est sincèrement et de tout cœur que je vous remercie, vous, membres du Conseil, de m'avoir élue à nouveau. Alors, tout simplement, merci de votre confiance ».

Elle poursuit :

« Ne pas mélanger vie matrimoniale et l'entretien du foyer à celle de la vie politique.

Voilà le discours tenu il y a cinquante ans par une idéologie plutôt masculine quoique suivie par une partie de la gente féminine. Les choses auraient pu perdurer encore bien des années si une minorité

de femmes ne s'était pas manifestée pour aller à l'encontre de certaines idées reçues et pour faire valoir leurs droits dans un des derniers pays d'Europe qui n'octroyait pas le droit de vote et d'éligibilité aux femmes. Une poignée d'entre elles ont combattu une mentalité ancrée dans une nation. Ce sont des conquérantes des temps modernes qui, à force de volonté, de persévérance et d'arguments, sont parvenues à se faire entendre et à gagner. A force de patience, de ténacité et avec le soutien d'une minorité d'hommes à leurs côtés, elles ont su faire valoir leurs droits d'expression, leurs droits de décision et le droit à une reconnaissance autre que la femme au foyer. Ces conquérantes ont démontré que la femme était, elle aussi, une habitante de ce beau pays, soucieuse de son évolution, que sa parole, par le droit de vote, avait autant d'importance que celle de l'homme, que tous les deux se trouvaient au même niveau quant à la liberté de leurs choix. Voilà cinquante ans, en 2021, que les femmes ont le droit de vote en Suisse. Le foyer reste bien tenu, le repas préparé et les enfants ne sont pas délaissés. Et l'homme, dans sa réflexion, a su se mettre aux fourneaux et partagé les tâches. En février 1971, elles ont ouvert la porte du monde politique qui, jusque-là, était exclusivement masculine. C'est grâce à ces suffragettes que nous pouvons avoir une municipale parmi nos conseillers et que je peux être devant vous, ainsi que d'autres à venir, je l'espère. Par ce message, je tiens à remercier ces conquérantes qui font qu'aujourd'hui, hommes et femmes, sont ensemble à siéger à ce Conseil, que nous puissions voter d'une même voix. Cela semble tellement évident de nos jours. Alors, au nom de cette évidence et pour saluer cette minorité de femmes afin de leur rendre hommage, je vous invite, messieurs, et surtout mesdames, à m'accompagner dans cet élan d'applaudissements pour elles ».

4. Préavis municipal 04.2021/1 : Augmentation du devis de la révision du Plan général d'affectation et du règlement communal sur le plan d'affectation et la police des constructions (PACom)

La Présidente du Conseil passe la parole à M. Cyril Monnier, rapporteur de la commission ad hoc.

Rapport :

Composée de MM. André Favey, Arnaud Bovet et du rapporteur, la commission ad hoc a été convoquée le lundi 8 mars 2021 pour prendre connaissance du préavis susmentionné.

En date du 8 décembre 2016, le Conseil général a autorisé la Municipalité à entreprendre la révision du PGA et du règlement de la police des constructions et lui a accordé à cet effet un crédit d'investissement de CHF 77'000.--. Ce montant est amorti par le prélèvement sur le fonds de réserve 9289.45 « fonds spécial pour investissements ». Le bureau d'urbanisme AWA est mandaté pour effectuer cette mission.

Entre début 2017 et aujourd'hui, des modifications de lois cantonales et fédérales, dont la LAT et la LATC, ont eu comme conséquence pour le bureau d'urbanisme de mettre à jour leur travail, alors même qu'il était en cours.

Aujourd'hui, le bureau d'urbanisme a consommé l'entièreté du montant accordé, sans pour autant avoir pu mener à bien sa mission, vu les changements de lois et de règlements mentionnés précédemment.

Afin de pouvoir déposer le projet de PGA, appelé de nos jours PACom, et du règlement de la police des constructions auprès des autorités cantonales, puis communales, le bureau AWA demande à la commune de Pompaples un crédit supplémentaire de CHF 70'742.65.

Ce montant couvre les honoraires du bureau d'urbanisme ainsi que les experts nécessaires à l'établissement de rapports complémentaires liés à la révision du PACom et du règlement de la police des constructions.

Ce montant pourrait être amorti par les liquidités courantes de la commune.

Réflexions de la commission ad hoc :

Le processus de révision du PACom doit être terminé en 2023 selon la loi cantonale. La durée de vie d'un PACom est estimée à environ vingt ans.

La demande d'un budget supplémentaire n'est jamais agréable à recevoir. Cependant, au vu des contraintes de délai et du travail déjà effectué, il serait préférable de poursuivre la réalisation de la révision du PACom et du règlement de la police des constructions pour ainsi voir ce projet terminé dans les meilleurs délais.

Selon M. Gilles Bichsel, municipal chargé des constructions et qui a suivi ce dossier, le délai de dépose du projet préalable pour révision par les autorités cantonales est fixé à juin 2021, sous réserve de la coopération des instances cantonales qui doivent encore réaliser quelques études sur la commune, notamment le relevé des qualités historiques des bâtiments. Il est même probable que le dossier soit déposé plus tôt, selon le bureau AWA, qui estime que la finalisation de l'inventaire du patrimoine par le canton peut être faite une fois le dossier préalable déposé au canton.

Selon le bureau d'urbanisme, les principales autorités cantonales impliquées dans ce dossier ont toutes été consultées et leurs remarques ont été prises en compte dans le projet actuel.

Il est à relever que le budget demandé par le bureau d'urbanisme couvre les frais jusqu'à la dépose du dossier pour examen préalable auprès du canton, ainsi que des révisions mineures ou oppositions mineures également. Si des révisions importantes venaient à être exigées, des frais supplémentaires seraient à prévoir.

Par conséquent, la commission ad hoc invite le Conseil général à accepter le préavis n° 04.2021/1.

Puis c'est au tour de la Commission de finances.

La Présidente passe la parole à M. Eric Pulfer, rapporteur de cette commission.

Rapport :

La Commission des finances, composée de MM. Vincent Delafontaine, Vincent Studer et du rapporteur a été convoquée le 8 mars 2021 en la salle de La Biolle.

L'exposé des motifs a été présenté par M. Gilles Bichsel, municipal du dicastère de la police des constructions.

Un premier préavis de demande de crédit d'investissement de CHF 77'000.-- avait été adopté en décembre 2016 pour la mise à jour de l'ancien Plan d'affectation communal (PGA) datant de janvier 1989, modifié en 1998 ainsi que plusieurs plans partiels d'affectation légalisés durant ce laps de temps. Le Conseil est à nouveau sollicité pour un complément de crédit de CHF 70'742.65 afin de finaliser le Plan général d'affectation (PGA), entretemps rebaptisé Plan d'affectation communal (PACom).

La demande est justifiée par des modifications, révisions, publications et directives des divers services de l'État, soit trente-deux interventions étalées de juin 2016 jusqu'à fin décembre 2020.

Le financement et l'amortissement du complément de crédit en cours sera assuré par les liquidités courantes.

La Commission des finances, unanime, invite le Conseil général à prendre la décision suivante :

Le Conseil général de Pompaples

- vu le préavis municipal n° 04.2021/1,
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier ce préavis,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

- d'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement complémentaire de CHF 70'742.65 pour mener à son terme la révision du Plan d'affectation (PACom) et du Règlement communal de la police des constructions,
- d'amortir ce montant par les liquidités courantes.

La Présidente du Conseil demande à la Municipalité si elle souhaite apporter un complément.

• M. Gilles Bichsel, municipal indique que la Municipalité, en date du 8 décembre 2016, avait sollicité un crédit de CHF 77'000.-- pour mener à bien ce qui était alors le PGA devenu maintenant PACom. Malheureusement, entretemps, d'autres changements ont eu lieu. On n'a pas réussi avec le crédit de l'époque à aboutir à la finalisation de ce PACom. La dernière modification date de décembre 2020 d'où ce préavis et la demande de crédit supplémentaire de CHF 70'742.65. Dès que ce crédit sera voté, l'intention de la Municipalité est de déposer le plus rapidement possible en consultation préliminaire notre PACom pour que l'on puisse aller de l'avant de façon que cela n'augmente pas les frais pour la suite. Le but est de le déposer avant la fin de la législature.

La Présidente ouvre la discussion.

- M. Jean-Claude Freymond demande quelles seraient les conséquences si ce préavis était refusé.
Rép. de M. Bichsel : « Si le crédit est refusé, on arrête ce qui s'est fait jusqu'à ce jour et les CHF 77'000.-- déjà dépensés sont perdus. La révision est obligatoire pour pouvoir recommencer une procédure et là, ce ne sera plus CHF 77'000.-- et CHF 70'000.-- mais CHF 150'000.--, voire 200'000.--.

La parole n'étant plus demandée, le Conseil général est invité à se prononcer.

Le vote à bulletin secret n'est pas demandé.

Le préavis n° 04.2021/1 est accepté à l'unanimité.

5. Préavis municipal 04.2021/2 : Règlement d'énergie

La Présidente du Conseil passe la parole à M. Gilles Pittet qui rapporte au nom de la Commission Énergie.

Rapport :

« La Commission Énergie, composée de Mme Irène Moura, M. Matthias Rouge, M. Cyril Monnier, M. Kevin Chassay et du rapporteur a été convoquée le 8 mars 2021 pour prendre connaissance du préavis n° 04.2021/2 concernant le Règlement communal sur le fonds communal destiné à encourager l'utilisation des énergies renouvelables sur le territoire communal, présenté par la municipalité de Pompaples.

Depuis 2019, la commune de Pompaples a entrepris des études liées à la planification énergétique, en définissant tout d'abord le profil énergétique de la commune, puis en élaborant un concept énergétique de la commune. Sur cette base-là, la commune a défini sa « stratégie et planification énergétique territoriale ».

La Commission a été convoquée à plusieurs reprises pour être tenue au courant de l'évolution de cette planification et a participé à l'élaboration du Règlement communal sur le fonds communal destiné à encourager l'utilisation des énergies renouvelables sur le territoire communal et de son annexe.

Le fonds communal est alimenté par une taxe de 0.7 ct/kWh perçue sur la consommation d'électricité de chaque consommateur de la commune et représente actuellement environ CHF 35'000.-- par année. Ce fonds est destiné à favoriser les économies d'énergies et de développer les énergies renouvelables sur la commune.

Par ce règlement, la Municipalité se dote de dispositions claires qui lui permettront de gérer correctement et équitablement les demandes des bénéficiaires de ce fonds.

Au vu de ce qui précède, la Commission énergie propose aux membres du Conseil d'adopter ce règlement communal et son annexe.

Puis c'est au tour de la Commission des finances de rapporter sur le préavis concernant le Règlement communal sur le fonds communal destiné à encourager l'utilisation des énergies renouvelables sur le territoire communal.

M. Vincent Delafontaine rapporte au nom de cette commission.

Rapport :

Composée de MM. Eric Pulfer, Vincent Studer et du rapporteur, la Commission des finances a été convoquée le lundi 8 mars 2021 pour prendre connaissance du préavis susmentionné. M. Alain Bonzon, Syndic, a exposé le sujet.

La commune de Pompaples souhaite créer un fonds destiné à encourager l'utilisation rationnelle de l'énergie et le recours aux énergies renouvelables dans le but de réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Pour ce faire, la commune a édité un règlement qui permet de définir clairement le montant des subventions par rapport à la nature des projets réalisés.

Le financement de ces subventions serait approvisionné par un compte qui est lui-même alimenté par la taxe de 0.7 ct/kWh perçue sur la consommation d'électricité selon l'art. 3 du règlement sur l'indemnité communale liée à l'usage du sol pour la distribution d'électricité (Ri-DFEI).

Toute personne physique ou morale peut bénéficier de ces subventions.

Les projets réalisés en accord avec la commune seront étudiés et suivis selon les critères émis par le règlement.

Les estimations effectuées indiquent qu'un capital d'environ CHF 10'000.--/an sera disponible. Si toutefois le montant total des subventions devait dépasser cette estimation, la commune se réserve le droit de décaler à l'année suivante certaines attributions de subventions.

Par conséquent,

- au vu des directions dictées par la politique énergétique de notre canton,
- de la motivation de notre municipalité à promouvoir les efforts de ses citoyens,
- de l'impact positif pour notre commune,

La commission, unanime, invite le Conseil général à accepter ce préavis communal.

La Présidente du Conseil demande à la Municipalité si elle souhaite apporter un complément.

- M. Gilles Bichsel rappelle les objectifs et les conclusions du préavis :

Objectifs :

- Conformément au règlement sur l'indemnité communale liée à l'usage du sol pour la distribution d'électricité (Ri-DFEI) du 23 septembre 2009, une taxe de 0.7 ct/kWh est perçue sur la consommation d'électricité selon art.3 (Ri-DFEI).
- Tous les clients finaux des gestionnaires de réseau de distribution en électricité, rattachés au territoire de la Commune de Pompaples, sont assujettis à la taxe sur la consommation d'électricité.
- Un fonds communal pour les économies d'énergie et le développement des énergies renouvelables a été créé. Il est destiné à favoriser et encourager l'utilisation rationnelle de l'énergie et le recours aux énergies renouvelables dans le but de réduire les émissions de gaz à effet de serre.
- Les bénéficiaires de ce fonds sont toutes les personnes physiques ou morales assujetties à la taxe sur la consommation de l'électricité, pour des projets sis sur le territoire communal.
- Les projets des services communaux peuvent également être subventionnés par ce fonds.

Conclusions :

Le Conseil général de Pompaples :

- vu le préavis municipal n° 04.2021/2,
- oui le rapport des commissions chargées d'étudier ce préavis,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

- d'adopter le règlement communal sur le fonds communal destiné à encourager l'utilisation des énergies renouvelables sur le territoire communal,
- d'adopter l'annexe « Conditions cadre pour l'octroi d'une subvention communale » selon le règlement communal sur le fonds communal destiné à encourager l'utilisation des énergies renouvelables sur le territoire communal.

La Présidente du Conseil ouvre la discussion.

- M. Patrick Favey demande qui va se charger d'appliquer le règlement s'il est accepté ? (la Municipalité ou la Commission de l'Énergie).

La réponse est : la Municipalité.

La parole n'étant plus demandée, le Conseil général est invité à se prononcer.

Le vote à bulletin secret n'est pas demandé.

<i>Le préavis n° 04.2021/2 est acceptée à l'unanimité moins une abstention.</i>

6. Préavis municipal 04.2021/3 : Récupération des eaux de surface du chemin du Champ Courbe

La Présidente passe la parole à la commission ad hoc.

La commission ad hoc est composée de MM. Dominique Bataillard et Walther Waber et de Mme Céline Behrens Loewer, rapporteuse. La commission a été convoquée par la municipalité le lundi 8 mars 2021 à la salle de la Biolle. La municipalité, représentée par MM. Alain Bonzon, Joël Fontolliet et Gilles Bichsel a transmis ce préavis dont nous avons pris connaissance.

La commission ad hoc a pour mission de rapporter sur l'aspect technique des travaux et leurs bien-fondés. La partie financière est traitée par la Commission des finances.

Suite à l'étude du dossier, la commission a demandé à la municipalité :

- 1) La possibilité de profiter de ces travaux pour installer d'autres conduites, notamment en vue de la construction de la nouvelle déchèterie.
La Romande Énergie va donc en effet profiter de poser un tube de protection de câble.
Une conduite d'eau potable est déjà existante à cet endroit. Le futur raccordement à l'eau potable pour la déchèterie est prévu à proximité de la borne hydrante existante à l'entrée de la déchèterie. Les autres services (eaux usées, téléphone, télé-réseau, chauffage à distance, gaz, etc...) n'ont pas jugé opportuns de poser des conduites car il n'est pas envisagé de raccorder la déchèterie à ces différents services.
- 2) La possibilité d'utiliser les systèmes d'infiltration des eaux de pluie des parcelles des nouvelles propriétés. Le municipal en charge des travaux, M. Joël Fontolliet, nous a expliqué que cette solution n'était pas envisageable pour la commune car ce n'est pas aux privés d'assumer cette responsabilité.
- 3) Si un élargissement de ce chemin ou l'ajout d'un trottoir était prévu à l'avenir ? Ce n'est pas le cas.

Suite à ces éclaircissements, ces travaux nous semblent justifiés au vu des raisons invoquées dans le préavis, soit :

- éviter des arrivées d'eaux claires dans les eaux usées,
- réduire l'impact des eaux de ruissellement autant sur le chemin menant à la déchèterie que sur les parcelles privées,
- régler le problème des inondations constatées ces dernières années et ses conséquences sur le revêtement.

Compte tenu de ce qui précède, la commission ad hoc recommande au Conseil général d'accepter le premier point des décisions du préavis n° 04.2021/3, soit :

- d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux.

Puis c'est au tour de la Commission des finances.

M. Vincent Studer en est le rapporteur.

Composée de MM. Eric Pulfer, Vincent Delafontaine et du rapporteur, la Commission des finances a été convoquée le lundi 8 mars 2021 pour prendre connaissance du préavis concernant la récupération des eaux de surface du chemin du Champ Courbe.

Le coût des travaux d'un montant de CHF 121'160.-- est réparti de la façon suivante :

Étude du projet	CHF	6'000.--
Installation de chantier	CHF	5'000.--
Pose de collecteurs, grilles et chambres	CHF	60'000.--
Système d'infiltration par tranchée filtrante	CHF	18'000.--
Ingénieur civil : phases d'enquête, de soumission et d'exécution	CHF	15'000.--
Ingénieur hydrogéologue, géomètre, servitudes et registre foncier	CHF	6'500.--
Frais divers et imprévus	CHF	2'000.--

Le financement de ce projet sera effectué par un prélèvement de CHF 121'160.-- TTC sur le fonds de réserve « Routes et Chemins 9282.1 » d'un solde disponible de CHF 255'130.70.

Par conséquent,

La Commission des finances, unanime, invite le Conseil général à prendre la décision suivante :

Le Conseil général de Pompaples :

- vu le préavis n° 04.2021/3 de la Municipalité du 1^{er} mars 2021,
- ouï le rapport de la Commission des finances,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

- d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux,
- d'accorder, à cet effet, un crédit d'investissement de CHF 121'160.--,
- d'accepter le financement de cet investissement par le prélèvement de CHF 121'160.-- sur le fonds de réserve « Routes et Chemins 9282.1 ».

La Présidente demande à la Municipalité si elle souhaite apporter un complément.

- M. Joël Fontolliet, municipal, indique que chaque épisode pluvieux apporte de nombreux soucis d'évacuation des eaux claires sur le chemin du Champ Courbe (absence de collecteur) et que deux nouvelles villas ont été construites. Le projet prévoit la pose d'un collecteur et à son point le plus bas, il bifurquera et cheminera entre les deux nouvelles villas pour rejoindre un ouvrage d'infiltration des eaux claires.

Puis il rappelle les conclusions du préavis.

La Présidente du Conseil ouvre la discussion.

- **M. Alvaro Martins** : « Pourquoi la somme indiquée sur le document du site n'est pas la même que la somme de ce soir ? »

Rép. de M. Alain Bonzon : « La somme sur le site n'est pas juste car c'est le document de la 1^{ère} étude. Il a été complété. C'est effectivement CHF 121'160.--.

On a réalisé une étude sans vouloir passer par un préavis et on avait un prix largement plus faible. L'étude, avec un bureau technique, dont les CHF 6'000.-- ont été assumés par la comptabilité courante, a révélé un coût largement supérieur d'où l'obligation de passer par un préavis. Le préavis, sur l'écran, ne comprenait pas ces CHF 6'000.-- qui ont déjà été payés. Pour être exact sur le coût total de l'opération, c'est effectivement les CHF 115'000.-- auxquels il faut rajouter les CHF 6'000.-- déjà payés sur l'exercice 2019 ou 2020, d'où ces CHF 121'000.--.

- **Mme Ruth Küffer** : « La récupération des eaux, va-t-elle jusqu'à la déchèterie ou plus loin ? »

Rép. de M. Fontolliet : « Elle va jusque devant la ferme de la famille Nicole. Pour l'instant, on ne va pas plus loin. Avec le PACom, on ne sait pas ce qui peut être fait. Il faudra attendre l'autorisation ».

- **M. Alvaro Martins** demande quelque chose à propos des travaux actuels... (*difficultés à comprendre ce qui est dit !!!*).

Rép. de M. Fontolliet : « La conduite qui va aller jusqu'à la tranchée d'infiltration passe entre les deux nouvelles villas qui sont impactées par la parcelle 73. De plus, des travaux d'aménagements extérieurs vont commencer. Cela ne va pas ralentir les travaux actuels ».

La parole n'étant plus demandée, le Conseil général est invité à se prononcer.

Le vote à bulletin secret n'est pas demandé.

<i>Le préavis municipal n° 04.2021/3 est accepté à l'unanimité.</i>

7. Activités des commissions intercommunales

ASIZ :

(délégués : M. Frédy Bovet et Mme Dominique Leemann - suppléante : Mme Raphaële Lasserre)

Mme Dominique Leemann n'a pas de communications car aucune séance ne s'est tenue depuis le dernier Conseil général.

AIEM :

(délégués : MM. André Loewer et Olivier Buc - suppléant : M. Cyril Monnier)

M. André Loewer présente un petit rapport même si aucune séance ne s'est tenue.

« La prochaine assemblée de L'AIEM aura lieu le mardi 15 juin à 19h00 à la grande salle d'Eclépens.

Lors de ce prochain conseil intercommunal, l'ordre du jour de l'assemblée devrait être le suivant :

- Adoption du procès-verbal de la séance du 8 décembre 2020
- Election du bureau du Conseil intercommunal
- Communications du Président
- Communications du CODIR

- Votation sur un préavis concernant les comptes 2020 de l'AIEM et le rapport de gestion du CODIR.
- Divers et propositions individuelles

L'installation des autorités de l'AIEM par Madame la Préfète aura lieu le mardi 22 juin à 18h00 également à la grande salle d'Eclépens.

Vous en saurez donc plus lors du prochain Conseil général, ou prochainement en consultant le panneau d'affichage de la commune où sont affichées les décisions du Conseil intercommunal de l'AIEM, ou encore sur le site internet de l'AIEM : www.eauxdumormont.ch ».

AIPCV :

(délégué : M. Gianni Salone - suppléant : M. Dominique Bataillard)

M. Gianni Salone n'a pu se rendre à la dernière assemblée.

C'est M. Caroline Favey, municipale, qui donne quelques indications : « Aucune assemblée n'a eu lieu depuis le dernier Conseil. Le camping va ouvrir le 1^{er} avril. Quant à la piscine, il faudra attendre les nouvelles directives fédérales. La période n'est pas très facile à gérer car il faudrait engager du personnel... ».

SIEE :

(délégué : M. Patrick Favey - suppléant : M. Cyril Monnier)

M. Patrick Favey signale qu'aucune assemblée ne s'est tenue depuis le dernier Conseil.

8. Communications de la Municipalité

- **M. Alain Bonzon**, syndic, remercie les commissions qui ont passablement travaillé ces derniers temps avec assiduité sur des préavis qui n'étaient pas si simples. Il remercie aussi les membres du Conseil général malgré un certain couac : le préavis a été accepté à l'unanimité moins une abstention. Merci encore pour la confiance. Il revient juste sur le deuxième préavis : le règlement a été adopté mais il attend encore la confirmation de l'État de Vaud qui l'a déjà vu une première fois. Ce préavis est adopté avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2021. Si quelqu'un a besoin de subventions (pompes à chaleur, panneaux solaires, vélos,...), il faut consulter ce règlement.

M. le Syndic a encore quelques communications :

- N'hésitez pas à utiliser les bons « Covid ». Plus de 850 bons ont été distribués par la Commune.
- Manifestations 2021 : « Covid oblige »... On devrait avoir l'inauguration du refuge, les 30 ans de la vigne et un tour organisé comme tous les cinq ans à chaque nouvelle législature. Mais il faut attendre les directives fédérales. Au pire on organisera une belle manifestation en 2022.
- Conseil du 24 juin prochain : il est de coutume, lors de la dernière séance du Conseil général, qu'une assiette soit offerte par la Commune aux conseillers et conseillères. Les futurs nouveaux municipaux auraient l'occasion de vous remercier par la petite verrée d'après élections. Il est prévu que l'apéro soit offert par la nouvelle municipalité.
- Lors du dernier Conseil, Mme Céline Behrens Loewer avait posé une question concernant le trottoir devant la maison de Mme Küffer (petit goulet d'étranglement par rapport à ce trottoir).

Il relit cette question : « *Pourrait-on envisager une réfection dudit trottoir dans sa globalité ou au moins au niveau du passage plus étroit ? Une simple chicane ne permettrait-elle pas de maintenir une largeur suffisante tout en obligeant les automobilistes à ralentir ? Ne pourrait-on pas profiter des travaux pour faire quelque chose à ce niveau-là pour la sécurité des enfants ?* »

La question est justement posée. M. Olivier Waber a planché sur ce sujet et va apporter une réponse.

- **M. Olivier Waber**, municipal, explique : « La route cantonale est de type 3 et permet les convois exceptionnels. Il n'est pas possible de créer des chicanes ou une modification sur la route. Par contre, suite à plusieurs séances avec le service technique et le voyer, une visite sur place montre que le problème n° 1 est la ligne blanche. En 2007-2008, lors de la création de la piste cyclable côté droite en montant, la ligne blanche a été décalée d'un mètre sur la gauche. C'est pour cela que les voitures qui descendent le village sont vraiment collées du côté du trottoir. Une solution pourrait être, lors de la réfection de la route, de supprimer la ligne blanche et de mettre deux pistes cyclables : une qui monte le village et une qui descend, ce qui permettrait aux voitures de moins serrer du côté du trottoir et ceci depuis l'entrée du village jusqu'à sa sortie.

L'étude s'est aussi portée sur le trottoir à la hauteur de la maison de Mme Küffer : actuellement, un bac à fleurs est juste à la limite. La norme pour un trottoir est d'un mètre au minimum avec les bordures. Le bac à fleurs serait remplacé, ce qui permettrait de gagner dix centimètres, et il serait prévu de poser deux poteaux. Avec ces deux poteaux au ras de la route, les voitures se décaleraient sur la gauche et éviteront de rouler trop près du trottoir. C'est ce qui est prévu de réaliser ces prochains temps.

Le nouveau marquage sera réalisé quand la route sera terminée, après son goudronnage en juillet 2022.

Autre point : Pour la journée de la forêt, trois dates avaient été fixées en raison des mesures sanitaires : 8, 22 et 29 mai. Il faut s'inscrire jusqu'au 1^{er} mai. Par rapport aux mesures et au nombre de participants, des groupes seront constitués. L'idée est de s'occuper de la problématique de la pyrale du buis autour du refuge de Pompaples. Il s'agirait de tailler les buis, de garder les souches et de mettre sur ces souches deux piquets en bois avec leur petit capuchon muni d'un filet qui laisse passer l'eau. On a constaté qu'avec une forte pression, la pyrale va détruire les repousses qui rebient. Actuellement 150 de ces capuchons ont été posés autour du refuge, 250 sur la commune de La Sarraz et 200 à Ferreyres. Le but, c'est d'en poser une trentaine autour du refuge lors des journées de la forêt.

- **Mme Ankica Taverney** demande qui distribue ces capuches.

Rép. de M. Waber : « C'est le Canton qui réalise un projet pilote et qui fournit le matériel. Je vais m'informer et vous renseignerai ».

- **M. André Loewer** a encore une question concernant le trottoir et s'excuse de revenir sur le sujet. Il n'est pas entièrement satisfait de la discussion de ce soir. La route est de type 3 et ne permet pas la mise en place d'une chicane. Pourtant, il en existe une à la sortie du village : c'est incompréhensible ! Dans les démarches, une solution ne serait-elle pas plus simple en faisant une approche un peu plus invasive du côté de la maison de Mme Küffer : n'y a-t-il pas la possibilité de boucher ce trou sur le trottoir ? Il faut contacter la propriétaire pour voir ce que cela coûte. Ne serait-il pas plus simple de redonner la largeur au trottoir sans avoir à mettre des poteaux... La piste cyclable, c'est déjà une bonne idée. Pourrait-on faire des démarches plus prononcées ?

Rép. de M. Waber : « Il y a eu par deux fois des discussions avec Mme Küffer et Nathalie. A cet endroit est une sortie. Sur une photo de l'époque, on voit que la route était beaucoup plus basse. A force de faire des travaux sur cette route, tous les cinquante ans, on remonte le niveau de la route. La sortie est déjà compliquée maintenant. Une étude a déjà été faite pour condamner cette

porte et la déplacer : cela occasionnerait des coûts élevés, ceci juste pour gagner quelques centimètres. En discutant avec les différents services techniques et le voyer, mettre déjà ces deux poteaux apporterait un plus par rapport à maintenant. On ne peut pas condamner une porte existante. Le passage peut se faire pour un pousse-pousse ou une chaise roulante. Le bac à fleurs peut poser problème si on a des courses. Mettre un bac à fleurs plus petit permettrait de gagner un peu de largeur. Les parents qui ont peur pour leurs enfants (dont quelques familles en Montanney) pourraient les envoyer prendre le chemin de La Léchire puis la rue du Four : il n'y a pas de camions et pas de trafic. Ce serait aussi une solution. A Orny, les enfants rentrent de l'école depuis la grande salle et traversent la route dans le virage vers chez M. Pavillard, entre le mur et la route : c'est beaucoup plus dangereux ».

- **M. André Loewer** indique que ce n'est pas le moment, pendant le Conseil, de discuter avec la propriétaire et qu'il n'est pas vraiment convaincu et satisfait de ce type de réponse. Il ne sait pas quelle démarche entreprendre pour aller un peu plus dans le sens de la sécurité des enfants. Condamner une porte coûte peut-être CHF 20'000.--.

M. Waber répond que le coût est de l'ordre de CHF 50'000.-- à CHF 60'000.-- pour condamner cette porte et refaire quelque chose derrière.

M. André Loewer : « Que coûte la vie d'un enfant ?... Les enfants qui descendent à trois, de front, arrivent à cet endroit et l'un d'eux va sur la route... ».

- **M. Alvaro Martins** indique qu'il habite au Trésillon. Il a les mêmes remarques. Quand sa fille arrive sur le trottoir alors que les camions déboulent à 50 km/h : ce n'est pas possible ! Si l'un d'eux quitte la route,... Que le trottoir soit d'un mètre cinquante ou d'un mètre, il ne faudrait pas parler de route cantonale...

- **M. André Loewer** reprend : « Ce n'est pas d'élargir le trottoir... mais, à un endroit, il est plus étroit ».

- **Mme Ruth Küffer** explique que le problème, c'est le trou. Ce n'est pas elle qui l'a fait. Elle pense aussi aux enfants. Quand elle voit certains descendre en planche à roulettes sur le trottoir ou débouler du Trésillon ou du chemin des Anémones : c'est dangereux. Et les voitures qui reculent sur la route pour partir, c'est aussi dangereux !

- **M. le Syndic** complète et dit : « Quand on fera le bitume, la ligne blanche sera enlevée et de chaque côté on trouvera une piste cyclable. Aujourd'hui, la ligne blanche est décalée d'un mètre et se trouve trop près de la maison de Mme Ruth Küffer. Visuellement, le camion va arriver et par principe, il ne va plus compter sur la ligne blanche qui le pousse du côté droite. En entrant dans le virage, il va automatiquement se pousser sur la gauche. Boucher le trou permettrait de gagner peut-être cinq centimètres. Cela va-t-il faire la différence ? On pourrait envisager en plus de mettre une couleur à cet endroit-là comme au Moulin Bornu (à voir avec le voyer). On ne peut pas toujours être derrière les enfants mais il faut essayer de leur expliquer.

- **Mme Céline Behrens Loewer** indique que mettre un peu de rouge serait une bonne idée même si ce n'est pas l'idéal. Ce serait beaucoup de gros coûts et elle comprend la propriétaire. Elle remercie la Municipalité d'avoir pris en compte sa question et d'avoir étudié le problème.

- **Mme Ruth Küffer** rajoute qu'elle est d'accord que l'on veuille protéger la vie des enfants, qu'elle est la première à dire aux enfants de faire attention ainsi qu'à leurs parents.

- **Mme Marguerite Bonzon** pense que les sorties du Trésillon et des Anémones sur la route sont plus dangereuses que le trottoir. Elle l'a expliqué à ses petits-enfants. C'est une affaire d'éducation.

La Présidente clôt cette discussion et donne aussi son avis : la sécurité des enfants est source d'inquiétude pour tout le monde. Tout chemin, tout trottoir, toute route, toute allée, tout boulevard est un danger pour l'enfant. C'est effectivement aux parents de veiller à leur apprendre les bonnes mesures de sécurité, surtout au niveau de la sécurité routière. A l'école, on s'efforce de le faire par la venue d'un policier surtout dans les premières années de la vie scolaire. On a tous été enfants et quand on descend en skateboard le long d'un trottoir, c'est le plaisir ! Quand on met des patins à roulettes et qu'on descend une route, c'est également la frénésie de cette descente-là qui nous amène du plaisir et, comme enfant, on oublie, malheureusement, les conseils qui nous sont donnés. Il est essentiel que ce soient les adultes, nous, les conseillers, les conseillères et la Municipalité du village d'assurer le bien-être et la sécurité tout en veillant aussi, bien entendu, aux domaines, aux propriétaires, aux passages des camions, des routes et d'y être attentifs.

Elle remercie la Municipalité d'avoir travaillé sur cette question et Mme Céline Behrens Loewer pour l'avoir soulevée.

9. Divers et propositions individuelles

Personne ne demande la parole.

La Présidente du Conseil remercie la Municipalité d'avoir répondu favorablement à la sollicitation de M. Stéphane Schneider par rapports aux bons. Elle remercie les membres qui font partie de la Jeunesse, Sœur Lucienne et Sœur Laurence qui nous permettent de faire le lien entre le village et St-Loup. Elle remercie les membres du Conseil pour leur participation. Elle souhaite à toutes et à tous de bonnes fêtes de Pâques. Elle clôt la séance. Il est 21 h 45.

La Présidente :

Le Secrétaire :

Pilar Seoane

Charly Clerc